

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procès-Verbal du conseil municipal du 10 07 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 10 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 05/07/2023

Présents : BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, Marc HEBEL, JOSLIN Jean-Louis, MORIN Matthias, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel.

Excusé : FENILLE Audrey, MARTIN Valéry donne procuration à Virginie BISSON

Secrétaire : MORIN Mathias

Début du conseil : 19h45

1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 12/06/2023

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil.

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose Matthias Morin, plus jeune conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

3. Loyers des logements communaux

M le Maire explique que le SGC ne prend plus en charge nos titres de loyers si l'indice trimestriel de l'INSEE n'est pas appliqué à la date anniversaire des baux. M le Maire demande que, face à la hausse des charges et étant donné que le tarif appliqué entre dans les marges de la tarification conventionnelle, cet indice ne soit pas exceptionnellement appliqué cette année aux locataires de nos bâtiments communaux.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

4. Facturation garderie

M le Maire explique que le SGC d'Aubusson ne veut plus émettre de titres inférieurs à 15€. Le cas se présente surtout pour la facturation de la garderie au trimestre qui n'est quasiment jamais supérieure. En accord avec les possibilités du logiciel de comptabilité, M le Maire propose de facturer la garderie aux parents en même temps que la cantine. Pour le cas particulier de parents ne payant que la garderie, la facturation se fera quand les sommes dues dépassent 15€. Si ce montant n'est pas atteint en fin d'année scolaire, il sera facturé en Juillet qu'il en soit.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

5. Devis lave-vaisselle

M le Maire annonce que le lave-vaisselle présente une panne au niveau de la pompe de liquide de rinçage, ce qui entraîne un problème de séchage. La pièce est introuvable du fait de la vétusté de l'appareil. Le Maire demande d'accepter l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle et d'accepter le devis de l'entreprise MCVF pour un montant de 3 733.56 TTC.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

Le Maire signale qu'il faudra envisager l'augmentation du plafond des délibérations lors d'un prochain Conseil Municipal.

6. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ComCom Creuse Grand Sud

Le Maire a fait part à la Communauté de Commune Creuse Grand Sud de la forte dégradation de la route intercommunale de Mergoux et a transmis le devis de l'entreprise Colas qui se chiffre comme suit : Route de Mergoux à l'entrée du bourg : 19565,70 HT. Celui-ci a été validé en Conseil Communautaire le Jeudi 06 juillet 2023. La Communauté de Communes prendra en charge la somme Hors Taxe et bénéficiera de la DETR pour effectuer ce tronçon. La commune de Saint Marc règlera la TVA qui sera récupérée en FCTVA.

Le Maire demande d'accepter la signature de la Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux d'aménagement de voirie de la Route de Mergoux avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

7. Devis Interco virage du Château voirie n°206

Étant donné l'état dégradé de la chaussée et par raison de sécurité, M le Maire propose la réfection de la chaussée dans le virage du château, à la charge de la commune, sur une longueur de 200m .

Le devis de l'entreprise Colas se monte à 6062,40€HT à la charge de la commune étant donné que la Communauté de Commune Creuse Grand Sud n'aurait pu les réaliser avant plusieurs années.

Le Conseil approuve et autorise M le Maire a signé le devis.

Vote : POUR : 9

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Adopté à la majorité

Questions diverses

- La FNACA souhaiterait un lieu de mémoire sur chaque commune, par la présence d'une plaque en mémoire des combattants d'Afrique du Nord.
- Suite à la publication de la vacance du poste d'agent technique contractuel sur le site d'emploi-territorial, M. le Maire informe qu'il a reçu, à ce jour, 4 candidatures. Celui-ci est actuellement occupé par Clarisse Gil dont le contrat prend fin le 27/08/2023. Le Maire propose d'étudier les candidatures à la fin de la parution du poste soit le 14/08 et de recevoir les candidats avant le 01/09/2023.
- Village de Lachaud : des travaux sont à envisager afin de limiter le déversement de l'eau canalisée par le Département chez des particuliers.

Travaux divers

Michel Ollier fait le point sur plusieurs travaux :

- L'entreprise Chapuzet -en charge des travaux du préau derrière la salle polyvalente- rencontre quelques difficultés de personnel entraînant le retard des travaux. Ils devraient commencer la semaine du 17 juillet.
- Suite à la rencontre avec l'architecte B. Chirac pour la poursuite des réflexions sur l'aménagement de la salle polyvalente, seule la réfection du chauffage et de la ventilation pourrait être envisagée dans un premier temps. Le bureau d'étude BEMP a été contacté à plusieurs reprises à ce sujet mais ne donne pas de réponse.
- Demande de devis pour le nettoyage de la hotte de la cuisine auprès de l'entreprise FHV.

Nouvelles constructions : rappeler aux nouveaux arrivants dans le journal de la commune la possibilité de venir demander à la mairie les plaques avec les numéros correspondant à leur adresse et qui seront demandées.

A envisager : le changement de certains panneaux de nom de village devenus illisibles.

Le Maire fait une demande à la SAUR pour étudier l'extension du nombre de bornes incendies sur différents points de la commune.

Fin du conseil à 20h53

Jean-Louis JOSLIN, Maire

MORIN Matthias, Secrétaire de séance